

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 juillet 2018

Président de séance : Alphonse KOENIG, Maire
Secrétaire de séance : Jean-Claude JULLY

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux du 05 juin 2018
- 2) Festivités du 14 juillet 2018
 - Attribution d'une subvention de € 400,00 au Comité de Gestion de la salle polyvalente
- 3) Décomptes de charges
 - Cabinet d'infirmiers – 52 rue du Général de Gaulle
Locataires : Mme Laurence LESNIAK et M. Patrick GIRARD
 - Appartement de la Mairie – 75 rue du Général de Gaulle
Locataires : M. Christophe ALLAMELLE et Mme Valérie HATZ
- 4) Acquisition de rayonnages pour stockage d'archives
 - Sté PROVOST – 57000 METZ : € 1 120,00 HT
- 5) Participation de l'Association de Pêche à la rénovation de la toiture du chalet de l'étang de pêche
€ 2 500,00
- 6) Projet de modification des limites territoriales entre INNENHEIM et BISCHOFFSHEIM
 - Confection de documents et plans cadastraux
 - Cabinet de Géomètre Claude ANDRES 67210 OBERNAI : € 700,00 HT
- 7) Recours au Tribunal Administratif
 - PC N°067 223 17 R0002 : SCCV du ROSENMEER
 - Construction d'une résidence de 8 logements au 21-23 rue de la Bruche
- 8) Communication

1) Approbation des procès-verbaux du 5 juin 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux du 5 juin 2018.

2) Festivités du 14 juillet 2018

- Attribution d'une subvention de € 400,00 au Comité de Gestion de la salle polyvalente

Une subvention exceptionnelle de € 400,00 est attribuée au Comité de Gestion de la Salle Polyvalente au titre de l'organisation des festivités du 14 juillet 2018 agrémentées notamment par un feu d'artifice.

3) Décomptes de charges

- Cabinet d'infirmiers – 52 rue du Général de Gaulle
Locataires : Mme Laurence LESNIAK et M. Patrick GIRARD

Le Conseil Municipal approuve le décompte des charges faisant ressortir un solde de € 117,49 en faveur du Cabinet infirmier de Madame Laurence LESNIAK et Monsieur Patrick GIRARD arrêté à la date du 31 décembre 2017 et décide de procéder au remboursement de ce solde.

- Appartement de la Mairie – 75 rue du Général de Gaulle
Locataires : M. Christophe ALLAMELLE et Mme Valérie HATZ

Le décompte des charges de € 479,19 en faveur de la Commune pour la période du 01/05/2017 au 30/04/2018 au titre de la location mentionnée ci-dessus est approuvé.

Le titre de recette y relatif sera émis.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 juillet 2018

4) **Acquisition de rayonnages pour stockage d'archives**

➤ **Sté PROVOST – 57000 METZ : € 1 120,00 HT**

Le Conseil Municipal a retenu la proposition de € 1 120,00 HT de la société PROVOST portant sur la fourniture de rayonnages destinés au stockage d'archives communales

5) **Participation de l'Association de Pêche à la rénovation de la toiture de l'étang de pêche : € 2 500,00**

Le Conseil Municipal a engagé la rénovation de la toiture du chalet de l'étang de pêche dont le coût s'est élevé à de € 17 450,10 TTC.

La proposition d'une participation financière de € 2 500,00 de l'Association de Pêche locale au titre de ces travaux est acceptée.

6) **Projet de modification des limites territoriales entre INNENHEIM et BISCHOFFSHEIM**

➤ **Confection de documents et plans cadastraux**

• **Cabinet de Géomètre Claude ANDRES 67210 OBERNAI : € 700,00 HT**

Le Conseil Municipal rappelle sa saisine des services de la Préfecture en date du 31 juillet 2015 pour engager la procédure de modification des limites territoriales d'INNENHEIM et de BISCHOFFSHEIM.

Cette procédure s'avère incontournable afin de conforter l'adhésion de la Commune d'INNENHEIM à la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile après que la Commune d'INNENHEIM avait été rattachée sans aucune concertation au Canton de Molsheim en 2014.

Pour compléter le dossier transmis aux services de la Préfecture et répondre à la demande de ces derniers, la confection de documents et de plans cadastraux complémentaires est confiée au Cabinet de Géomètre Claude ANDRES en retenant son offre de € 700,00 HT.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a confirmé les modalités d'échange des parcelles avec la Commune de BISCHOFFSHEIM de sorte à créer un lien foncier avec la Commune de KRAUTERGERESHEIM et conforter son appartenance à la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile.

7) **Recours au Tribunal Administratif**

➤ **PC N°067 223 17 R0002 : SCCV du ROSENMEER**

• **Construction d'une résidence de 8 logements au 21-23 rue de la Bruche**

Le Conseil Municipal a pris connaissance de 4 recours introduits au Tribunal Administratif à l'encontre du permis de construire N°067 223 17 R0002 accordé le 8 décembre 2017 à SCCV du ROSENMEER portant sur la construction d'une résidence de 8 logements au 21-23 rue de la Bruche.

Il autorise le Maire à ester en justice au titre de la défense des intérêts de la Commune dans le cadre de ces recours.

Par ailleurs, il charge Me Jean-Marie SONNENMOSER, Avocat, d'assurer la défense de la Commune auprès du Tribunal Administratif.

Enfin, il sollicite GROUPAMA GRAND EST pour la prise en charge des frais de justice dans le cadre du contrat d'assurance juridique.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 juillet 2018

8) COMMUNICATION

Le Conseil Municipal prend connaissance de :

- la notification du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales « FPIC » dont le prélèvement impactant le budget communal passe de € 34 123,00 en 2017 à € 42 777,00 en 2018 soit une augmentation de 23,6%. L'augmentation de € 8 054,00 au titre de l'exercice 2018 est prise en charge par la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile
- de l'état d'avancement du dossier portant sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme « PLU » dont l'enquête publique se déroule du 16 juillet 2018 au 20 août 2018
- de l'accueil de 50 enfants au périscolaire tous les jours à midi à la rentrée en septembre 2018. Par ailleurs, les assistantes maternelles continuent à garder d'autres enfants selon les agréments dont elles bénéficient.
- de la transmission des déclarations d'intention d'aliéner ci-dessous, avec avis de renonciation à la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile, compétente en la matière :
 - M^e Jean BURDLOFF : Section 14 N°192/1 – 12 ares 15
Notaire à INGERSHEIM 6 rue de la Chapelle
 - M^e Alexandre BRUMPTER : Section 37 N°693/52 – 4 ares 66
Notaire à BARR 2 rue des Fleurs
- de la transmission des demandes ci-après au service instructeur de la Commune en l'occurrence l'Agence Territoriale de l'Ingénierie Publique « ATIP » :

a) Demande de certificat d'urbanisme :

- M^e Jean BURDLOFF : Section 14 N°192 – 12 ares 15
Notaire à INGERSHEIM 6 rue de la Chapelle
- M^e Mickael SOHET : Section 03 N°419 – 10 ares 08
Notaire à MOLSHEIM 32 rue du Général de Gaulle
- M^{es} GRIENEISEN – GRESSER - GLOCK : Section 03 N°419 – 10 ares 08
Notaires à LA WANTZENAU 32 rue du Général de Gaulle

b) Permis de construire :

- Mr FRUHAUFF Joël : Construction d'une maison individuelle
20 rue des Fleurs
- Mr WAGENTRUTZ Bernard : Extension d'un hangar par la création d'un appentis
Lieu-dit « Litzelfeld »
- Mme JOERGER Françoise : Construction d'une maison individuelle
Mr DELL Laurent 10 rue des Fleurs

c) Déclaration préalable de travaux :

- Mr HABLITZEL Roland : Construction d'un carport
6 rue Sébastien Brant
- Mr BENTZ Olivier : Remplacement des fenêtres et création d'un velux
10 rue du Général de Gaulle
- Mr GRUBER Robin : Construction d'un abri en bois
3 rue des Vosges
- Mr BOUCHEZ Jean-Luc : Construction d'un garage
5 place Bartholdi